

BP/VSH

L'an **deux mille vingt-six**, le **vingt-sept mars** à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **madame Ombeline Perez**, maire.

N° 2026 - 52

Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2026

OBJET :

**Election des membres de
la commission d'appel
d'offres (C.A.O)**

Présents : MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **15**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **quinze** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Votes pour : 12
Votes blancs/nuls : 2
Abstention : 1 (*Raymond Campo*)

Affichée à la porte de la mairie
Le 1^{er} avril 2026 selon le relevé de décisions.

Rapporteur : Ombeline Perez, maire

Madame le maire indique au conseil municipal que la désignation de la **commission d'appel d'offres** doit respecter les dispositions de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, elle comprend 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame le maire indique au conseil municipal qu'elle est présidente de droit dans cette commission d'appel d'offres.

Elle informe le conseil municipal qu'une seule liste a été présentée pour les membres titulaires. Elle est composée de :

Membres titulaires :

- Edwige Mieyan
- Benoît Hinfray
- Manuel Bernia

Monsieur Raymond Campo ne prend pas part au vote des membres titulaires de la commission d'appel d'offres (C.A.O.).

Il est procédé aux opérations de vote des membres titulaires

Adressé de réception en préfecture
065-216503888-20260327-DEL2026-52-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception en préfecture : 01/04/2026

Nombre d'inscrits	15
Nombre de votants	14
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés (S)	12
Nombre de sièges à répartir (R)	3
Quotient électoral	4
<i>Liste :</i>	
Nombre de suffrages obtenus (N)	12
Quotient électoral (q)	4
Sièges attribués (N / q)	3
- avec décimales	
- entiers	3
Nombre de sièges entiers attribués	3

Madame le maire déclare élus et prennent immédiatement fonction les :

Membres titulaires :

- Edwige Mieyan
- Benoît Hinfray
- Manuel Bernia

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une seule liste a été présentée pour les membres suppléants. Elle est composée de :

Suppléants :

- Marie-Hélène Lacaze
- Thierry Dupont
- Maryse Pomé

Monsieur Raymond Campo ne prend pas part au vote des membres suppléants de la commission d'appel d'offres (C.A.O.).

Il est procédé aux opérations de vote des membres suppléants :

Nombre d'inscrits	15
Nombre de votants	14
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés (S)	12
Nombre de sièges à répartir (R)	3
Quotient électoral	4
<i>Liste :</i>	
Nombre de suffrages obtenus (N)	12
Quotient électoral (q)	4
Sièges attribués (N / q)	3
- avec décimales	
- entiers	3
Nombre de sièges entiers attribués	3

Madame le maire déclare élus et prennent immédiatement fonction les :

Suppléants :

- Marie-Hélène Lacaze
- Thierry Dupont
- Maryse Pomé

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Lary Soulan, le 27 mars 2026

Le maire,

Ombeline PEREZ

